

L'ESSENTIEL

■ La promotion de la coéducation est l'un des principaux leviers de la refondation de l'École. Il est indispensable de reconnaître la place qui revient aux familles, notamment les plus éloignées de l'institution scolaire, au sein de la communauté éducative.

■ Une des priorités de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est de renforcer la confiance et le dialogue entre l'École et les familles pour permettre à chaque enfant de comprendre que les adultes qui l'entourent contribuent conjointement à sa réussite scolaire et à son épanouissement.

Les espaces-parents : instaurer de nouveaux liens avec les familles tout au long du parcours scolaire de l'élève**Des lieux dédiés**

La loi pour la refondation de l'École de la République prévoit la création, dans tous les établissements d'enseignement, d'un espace à l'usage des parents, dans leur ensemble, et de leurs délégués. Ces espaces peuvent se matérialiser par une salle de classe mise à disposition à la demande ou d'un espace réservé. Ce lieu est principalement dédié aux rencontres individuelles ou collectives pour améliorer les relations entre les professionnels et les familles. Il peut aussi servir à monter des projets et des actions collectives en lien avec le projet d'école et d'établissement.

« Notre École a besoin de vous pour faire réussir chaque élève. Elle a besoin de vous pour se hisser à la hauteur des attentes et des espérances que nous plaçons tous en elle. »

Najat Vallaud-Belkacem

Des échanges et une coopération de tous les acteurs de la sphère éducative

Les problématiques abordées lors des rencontres sont notamment le décrochage scolaire, l'orientation, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le harcèlement entre pairs, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet.

Créer un espace d'échanges permet d'intensifier les relations école/parents grâce à de nouveaux modes de communication, de s'approprier les questions éducatives et l'exercice de l'autorité parentale, de partager des outils d'apprentissage comme la mallette des parents, de coopérer avec les associations permettant ainsi de passer du « face-à-face » à une éducation partagée et d'aller ainsi à la rencontre de parents parfois éloignés de l'École.

Une écoute bienveillante

Les échanges parents-enseignants et parents-enfants permettent également de souligner ce qui est positif dans le travail de l'élève et de communiquer sur ses réussites.

Ainsi, la reconnaissance du développement et de l'épanouissement de « l'élève-citoyen » dans les projets personnels et collectifs est mise en valeur afin de mieux tenir compte de son engagement dans le cadre notamment du « parcours citoyen ».

Il s'agit d'établir les conditions d'un véritable dialogue éducatif visant une implication plus grande des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ainsi que dans le fonctionnement de l'établissement.

La mallette des parents

Mise en œuvre depuis 2010 au sein des académies, « la mallette des parents » permet de mieux accompagner les parents d'élèves et de soutenir leur implication dans la scolarité de leur enfant. Destiné à l'origine aux classes de sixième, ce dispositif a été étendu aux élèves de cours préparatoire. Pour faciliter la généralisation annoncée par le plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, en cours préparatoire et en sixième dans les établissements qui le souhaitent, les supports (DVD, fiches méthodologiques) mis à disposition des équipes éducatives vont faire l'objet d'une réédition.

La semaine de la démocratie et les élections de parents d'élèves

La semaine de la démocratie

Chaque école et chaque établissement scolaire public organisera les 9 et 10 octobre 2015 (sauf à la Réunion et à Mayotte où elle se dérouleront le vendredi 2 ou le samedi 3 octobre 2015), les élections des représentants de parents d'élèves. Cette élection se déroule lors de la semaine de la démocratie consacrée aux élections des représentants de parents d'élèves.

Les directeurs et chefs d'établissements sont invités à faire de cette semaine de la démocratie un moment privilégié de dialogue en facilitant, dans le cadre des textes réglementaires en vigueur, les droits des candidats et le vote de tous les parents. Ces élections sont l'occasion de faire participer les élèves à un processus démocratique vivant et incarné en les impliquant autant que possible dans l'organisation de ce temps essentiel dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Le statut des parents délégués

La participation des parents délégués aux instances éducatives est encouragée. Il sera veillé au respect des dispositions permettant de faciliter l'investissement des représentants de parents : les réunions doivent se tenir à des horaires permettant aux parents d'être présents et des autorisations d'absence pour certaines réunions peuvent être accordées par l'employeur. Lors de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, la création d'un statut du parent délégué a été évoquée par les fédérations de parents d'élèves pour contribuer à faciliter l'accès aux responsabilités exercées dans les instances représentatives. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ont sollicité, auprès de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'inspection générale des affaires sociales (Igas), des propositions sur ce sujet. Un rapport sera remis aux ministres début octobre.

Des dispositifs variés qui impliquent les parents

La charte de la laïcité

À la rentrée, les parents seront invités à signer la charte de la laïcité. Affichée depuis 2013 dans tous les établissements, elle propose à l'ensemble de la communauté éducative une formulation unique de cette valeur fondamentale qu'est la laïcité.

La réserve citoyenne

Chaque parent peut s'impliquer dans la Réserve citoyenne que la ministre a mise en place pour mieux associer la société civile au travail des enseignants dans la transmission des valeurs de la République.

<http://www.lareservecitoyenne.fr>

La simplification des textes et des procédures

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement, le ministère est très investi et associe les parents d'élèves : bourses, livret d'accompagnement des programmes, ou encore simplification des démarches à l'école primaire faciliteront les liens entre l'école et les familles.

Dispositif « Ouvrir l'École aux parents » pour la réussite des enfants

Le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants », créé en 2008, permet aux parents allophones qui le souhaitent de recevoir des formations, prises en charge par l'État, afin de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation plus étroite avec les enseignants. Le dispositif sera étendu pour accroître sa capacité de plus de 25 %.